

Organisation des cours de natation

Le sport c'est la ressource asbl

Piscine Bertrix/ parents

Mis à jour le 23/08/2018

Le sport c'est la ressource asbl

Ponsard Julien (président)

N° Asbl : Be 05 07851220.

Iban : BE81 1043 7501 9124

Rue du ménil 58, 6730 Breuvanne.

0474/ 93 07 52

info@ressource-toi.be

www.ressource-toi.be

Organisation des cours

Les lectures de ce document et règlement seront obligatoires.

Adresse de la piscine :

- Complexe sportif
- Rue du Culot, 44
- 6880 Bertrix

Une fois arrivé à la piscine, vous serez tenus de vous présenter à la **réception qui sera à l'entrée.**

Vous devrez expliquer que vous avez cours avec l'asbl le sport c'est la ressource. L'entrée faisant partie de la cotisation, rien ne devra être payé par **l'enfant faisant le cours.**

Attention, si un autre enfant que celui affilié au club (frère, sœur, amis, ...) souhaite rentrer au bassin, l'entrée devra être payée pour celui-ci.

Les lectures du règlement et document ci-dessous seront obligatoires.

1° Il est préférable **pour le premier cours** de venir minimum **15 minutes à l'avance.**

Pour rappel : *Article. 14. Retard d'un parent avec son enfant pour son cours. Il ne sera pas possible de récupérer une arrivée tardive en fin de séance. Le cours commence et se termine à l'heure réservée.*

2° La règle des 2 minutes

Après ce premier cours, ne pas venir à la piscine trop longtemps à l'avance.

Évitons le temps d'attente trop long.

Les 2 minutes (maximum) avant le début du cours et pour vous parents avant la fin du cours de votre enfant doivent se faire à la "zone 1".



Zone 1

3° L'habillement de votre enfant en tenue correcte est sous votre responsabilité.

Rappel de la **tenue obligatoire** :

- Maillot (pas de short)
- Bonnet de bain.
- Si verrue au pied, chaussette en latex **obligatoire**.
- Pas de brassards
- Pas de lunettes pour le niveau 1 et 2

Attention, si nous constatons **une verrue non protégée**, l'entrée vous sera **refusée**.

Attention, l'asbl conseille vivement une combinaison pour les enfants d'un âge inférieur à 3 ans participants au cours privatif.

4° Vestiaires

Vous pourrez mettre en tenue votre enfant aux vestiaires collectifs ou individuels.

Pour éviter de faire attendre des nageurs "adultes", je souhaite que le plus de monde possible utilise les vestiaires collectifs.

Si malgré tout, votre choix se porte sur une cabine individuelle, attention à ne pas y laisser les vêtements.

A votre charge,

Afin de ne pas perturber le cours, **un passage aux toilettes est obligatoire avant la prise en charge** de votre enfant par son moniteur.

Pour éviter d'avoir du stationnement (interdit) à la « zone de passage ». Seulement en présence du moniteur, vous pourrez faire passer votre enfant par les vestiaires individuels ou collectifs. Il le rejoindra à la "zone de passage". Votre présence avant le cours à la zone de passage n'est pas autorisé. (règle des 2 minutes)



Zone de passage



Vestiaires individuels et passage obligatoire pour la piscine

***Interdit d'accès**

Même si la porte est ouverte, merci de ne jamais passer par cet endroit svp. Les vestiaires individuels situés à côté sont une autre solution de passage rapide vers la zone piscine (attention à la barrière hygiène)



***Interdit d'accès, l'accès à la piscine par cette porte n'est pas autorisé.**

Merci de rester avec votre enfant jusqu'à sa prise en charge de son moniteur.

A charge du moniteur.

Douche ainsi que pédiluve sont obligatoires. Cette étape fait partie du cours et se fera avec le moniteur.

5° L'attente de votre enfant **pendant le cours** se fera à la « zone 2 ». Cette zone est dans les gradins.

Non négociable, il vous sera demandé de ne pas intervenir pendant la séance.

Attention. Aucun parent ne peut observer le cours de son enfant à la « zone 1 »

6° A savoir

Pour le bien de l'enfant, il est possible qu'en fonction **de la réaction de votre enfant**, nous vous demandions **d'attendre dans les vestiaires ou à l'extérieur du bâtiment.**

Merci d'avance pour votre compréhension.

7° Les toilettes

Le moniteur vous donnera le signal annonçant l'autorisation de la toilette.

Si vous estimez que votre enfant ne peut pas se débrouiller seul, le maître-nageur accepte que le parent vienne chercher à pieds nus ou avec protections chaussures son enfant près du moniteur au bord de l'eau.

Vous pourrez l'accompagner aux toilettes puis le ramener.

Grace à cela, le moniteur ne devra plus sortir de l'eau.

Attention, cela sera uniquement nécessaire si votre enfant est estimé trop petit pour se déplacer seul.

Si l'aide doit se faire uniquement aux toilettes, merci d'attendre votre enfant dans la "zone de passage".

8° Si retard

Il devra venir rejoindre seul son moniteur **préalablement interpellé**.

Attention, pour la sécurité, le moniteur doit avoir un visuel avec vous et votre enfant avant son déplacement.

Vous devrez rester bienveillant.

Si vous estimez que votre enfant ne peut pas se débrouiller seul, le maître-nageur accepte que le parent vienne amener à pieds nus ou avec protections chaussures son enfant au bord de l'eau.

Merci de vous assurer qu'il arrive près de son moniteur et pris en charge avant de rejoindre les gradins / zone 2. (garder un visuel)

9° Temps de jeux avant ou après la séance de votre enfant.

Il y a des périodes nageurs et jeux libres pendant les périodes publiques.

Votre enfant ne pourra pas jouer si la plage horaire est annoncée "nageur" (voir ci-dessous)

Si réclamation, cela devra se faire auprès du maître-nageur.

Voici l'horaire pour "**nageurs**"

- Dimanche 9 h à 10h30

Eviter les temps de jeux avant le cours de l'enfant.

Privilégier les jeux après pour la motivation.

Pour rappel, cette période est **sous votre responsabilité**.

10° Vous devrez vous trouver à la zone 1 pour récupérer votre enfant à la fin de son cours.

Attention à la **ponctualité** ! (règle des 2 minutes)

Nous vous ramènerons votre enfant à cet endroit.

Pour rappel, nous ne serons **nullement responsables** de tout accident.

Si douche d'après piscine, elle sera sous votre responsabilité.

Idéalement, elle sera prise seule pour après vous rejoindre dans le vestiaire.

Si vous le jugez nécessaire, votre présence à la zone de passage sera autorisée pour l'accompagner sous la douche et jusqu'au vestiaire.

Ne pas trop traîner svp.

Attention à la barrière hygiène

11° Tout **document mutuel** devra être envoyé au siège de l'asbl. En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

- *Julien Ponsard*
- *58 rue du ménil*
- *6730 Breuvanne*

Merci d'avance de respecter cette organisation et **ne pas déranger les moniteurs** lors de leur travail.

12° Les cours se feront dans **une piscine publique à des heures publiques.**

Bruits, éclaboussures, affluence sont parfois les conditions de travail. Prenons les choses positivement, cela rentre dans l'accoutumance !

13° Nous, Moniteurs du club « Le sport c'est la ressource asbl », sommes tenus **d'optimiser et de concrétiser l'évolution** dans l'apprentissage de l'enfant dans **les différentes nages.**

Nous nous engageons à avoir notre propre méthode et être en cohésion entre nous les Moniteurs du club.

14° Merci de lire attentivement le règlement

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

www.ressource-toi.be

RESSOURCE-TOI!

